

2. FOST PLUS

2.1. Nouvel agrément

Le 2 février 2024, la Commission interrégionale de l'Emballage (CIE) a octroyé, avec un léger retard, un nouvel agrément à Fost Plus, en tant qu'organisme pour la gestion des déchets d'emballages d'origine ménagère. Cet agrément couvre la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Les grandes thématiques de ce nouvel agrément sont les suivantes :

- Scénarios de base pour la collecte des déchets d'emballages ménagers (article 6)
- Coûts de collecte & frais opérationnels dans les recyparcs
- Remboursement des coûts des KGA/DSM/DCM collectés
- Les « autres » flux de déchets collectés en recyparcs
- Méthode de calcul des pourcentages de recyclage
- Message de tri
- Groupe de travail « matériaux »
- Groupe de travail « ad hoc » pour les coûts en régie
- Clés de répartition pour le papier/carton
- Systèmes d'apport à courte distance
- Enveloppe budgétaire pour les investissements en matière de récipients et d'infrastructures de collecte
- Collecte alternative de bouteilles de gaz à usage unique
- Frais de suivi des projets
- Frais de communication locale
- Achat et distribution des sacs bleus
- Bonus de tri pour les PMC
- Prévention et réutilisation
- Point de contact « suremballage »
- Stratégie out-of-home
- Système de consigne
- Accord de coopération REP pour certains flux de déchets et les déchets sauvages

TÉLÉCHARGEMENT PDF
LES PRINCIPAUX THÈMES DU NOUVEL AGRÉMENT



2.2. Tri et recyclage

Depuis la fin 2021, l'utilisation du sac bleu élargi s'étend à l'ensemble du territoire belge. Depuis 2023, le sac bleu est désormais trié en un minimum de seize fractions, dans des centres de tri flambant neufs, dans le but d'assurer un recyclage de la plus haute qualité. Ces nouveaux centres de tri sont devenus opérationnels en 2021 et 2022.

Les fractions concernées sont les suivantes :

bouteilles en PET transparentes non colorées, bouteilles en PET transparentes de couleur bleue, bouteilles en PET transparentes d'autres couleurs, (bouteilles en) PET opaque, barquettes en PET, HDPE, PP, PS, PO en mélange, films PE, autres films, cartons à boissons, métaux ferreux, aluminium, petit aluminium, résidu.

Les fractions qui sortent des nouveaux centres de tri doivent aussi bénéficier d'un recyclage de la plus haute qualité.

C'est pourquoi Fost Plus a organisé des marchés de recyclage pour les plastiques, afin de garantir un recyclage aussi circulaire que possible. Parallèlement, un mouvement a été initié, visant à maximiser le recyclage effectué en Belgique. Ce qui devient possible grâce à la construction de nouvelles usines de recyclage, déjà en service ou qui démarreront en 2024.



2.2.1. Centres de tri

Le tri du flux PMC élargi aura lieu entièrement dans le pays. Cinq nouveaux centres de tri ont été construits à cet effet, répartis sur l'ensemble de la Belgique.

Prezero

- Evergem
- Opérationnel depuis janvier 2021
- Tonnage annuel : 78 000 tonnes

Val'Up

- Ghlin (Mons)
- Opérationnel depuis le 4^{ème} trimestre 2021
- Tonnage annuel : 50 000 tonnes

Valtris

- Couillet (Charleroi)
- Opérationnel depuis juin 2021
- Tonnage annuel : 40 000 tonnes

Indaver

- Willebroek
- Opérationnel depuis décembre 2020
- Tonnage annuel : 60 000 tonnes

Sitel

- Engis (Hermalle-sous-Huy)
- Opérationnel depuis le 2^{ème} trimestre 2023
- Tonnage annuel : près de 40 000 tonnes



Le centre de tri existant de Vanheede (Rumbeke), notamment spécialisé dans le tri des PMC entreprises, ainsi que dans le post-tri des résidus PMC, sert aussi de back-up pour le tri de la nouvelle fraction PMC.

2.2.2. Usines de recyclage

Les différents flux plastiques sont traités de manière qualitative, grâce aux nouvelles constructions (ou transformations) d'usines de recyclage en Belgique et à la conclusion de contrats à long terme. La Belgique investit ainsi sur un recyclage à l'intérieur de ses frontières, pour en assurer une qualité et un contrôle optimaux.

Filao

Recyclage de bouteilles en PET. Les bouteilles en PET transparentes, non colorées et de couleur bleue, sont transformées en PET recyclé de haute qualité pour des utilisations préservant la sécurité alimentaire. Le PET recyclé, ou r-PET, est ensuite notamment réintroduit sur le marché belge à travers l'eau en bouteille des différentes marques des Sources Alma et les marques de leurs partenaires du secteur de la distribution.

- Couillet (Charleroi)
- Opérationnel depuis 2023
- Tonnage annuel : 40 000 tonnes

Ecoo Beringen

Recyclage des films en PE. Les films d'emballages ménagers sont retransformés en sacs poubelle, en films d'emballage ou en d'autres applications de films.

- Beringen
- Opérationnel depuis mai 2022
- Tonnage annuel : 42 000 tonnes

ECO
BERINGEN

ECO
HOUTHALEN-
HELCHTEREN

FILAO
COUILLET

Ecoo Houthalen

Recyclage de plastiques en mélange : MPO (polyoléfines en mélange) et films en mélange (autres que films en PE). Les films en mélange et plastiques MPO sont recyclés en regranulat MPO de 400-2000 microns, agglomérat MPO et paillettes pour des applications industrielles, telles que des bancs, des bordures de jardin ou des bacs à compost durables.

- Houthalen-Helchteren
- Nouvelle ligne opérationnelle depuis janvier 2021
- Tonnage annuel : 24 000 tonnes (cette capacité sera éventuellement augmentée par une troisième ligne)

MOPET BELGIQUE
NEUFCHÂTEAU

Mopet Belgique

Recyclage de barquettes en PET, de bouteilles en PET transparentes, de couleur bleue et d'autres couleurs, et de bouteilles opaques en PET. Les barquettes en PET deviennent de nouvelles barquettes en PET et les bouteilles, de nouvelles bouteilles. Ces produits sont réintroduits sur le marché belge dans des pourcentages très élevés.

- Neufchâteau
- Opérationnel en 2024
- Tonnage annuel : 28 000 tonnes



Une nouvelle usine de recyclage est également prévue à Lommel pour le PP et le HDPE. Celle-ci devrait être opérationnelle vers la mi-2025.

2.2.3. Situation du recyclage en 2022

À l'heure actuelle, les déchets d'emballages de Fost Plus sont déjà recyclés uniquement dans l'Union européenne et 81 % d'entre eux sont même recyclés en Belgique.

Part par matériau exprimée en %	Belgique	France	Allemagne	Pays-Bas	Espagne	Italie	Suisse	Autriche	Slovaquie	Total %
Verre	97,6	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Papier/Carton	93,9	0,0	0,0	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Cartons à boissons	0,1	54,8	32,9	0,0	12,2	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Aluminium	84,8	0,0	15,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Métaux ferreux	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Plastique	21,4	17,9	13,5	33,2	8,8	2,5	1,9	0,6	0,0 ¹	100,0
Total	81,5	4,0	3,3	8,6	1,7	0,4	0,3	0,1	0,0	100,0

¹ Slovaquie : 0,02 %

Pour les déchets d'emballages plastiques, seul 21 % du recyclage a eu lieu en Belgique en 2022 (Ecoo). Cela provient du fait qu'une grande partie de nos nouvelles usines de recyclage étaient encore en construction.

Pays-Bas	PET transparent non coloré, PET transparent bleu, PET transparent vert, PET transparent autres couleurs, HDPE, PP, barquettes en PET, PET opaque, PS, Films PE, films plastiques (en mélange)	33,2 %
France	PET transparent non coloré, PET transparent bleu, PET transparent vert, PET transparent autres couleurs, HDPE, PP, barquettes en PET, PET opaque	17,9 %
Allemagne	PET transparent vert, PET transparent autres couleurs, HDPE, PP, PS, films PE	13,5 %
Belgique	plastiques mixtes, PO en mélange, films plastiques (en mélange), PP, barquettes en PET, PET opaque	21,4 %
Espagne	films plastiques (en mélange, PE, autres)	8,8 %
Italie	PET transparent non coloré, HDPE, PP, PET opaque, PS, films plastiques (en mélange)	2,5 %
Autriche	HDPE, PP, PS	0,6 %
Suisse	PET autres couleurs	1,9 %
Slovaquie	barquettes en PET	0,0 % ¹
TOTAL		100,0 %

¹ Slovaquie : 0,02 %